

SARL FSSM

198 Allée de la tour

01700 Beynost

TEL : 06-29-31-04-17

Mail : Lyon@eficiencia.pro

N° SIRET : 812 225 936 00085

Capital de 2500 €

N° Déclaration d'activité : 84 74 04 163 74



AIDE AUX FINANCEMENTS POSSIBLES POUR LE BP JEPS AF

1) CONTRAT D'APPRENTISSAGE*

Les conditions :

- 16 à 29 ans

<p>Valeur du SMIC au 01/01/2023 : 1709,28 € 35h/ semaine</p>
--

- Aide de l'état pour les entreprises : 6000 euros
- Formation tuteur pour recevoir une aide de 1000 € supp / stagiaire pour la structure (se renseigner auprès de l'AFDAS).

**Vous trouverez tous les informations nécessaires sur le contrat d'apprentissage dans notre dossier apprentissage conçu pour les futurs candidats et les structures intéressés (nous consulter).*

SALAIRE MINIMUM BRUT MENSUEL EN % DU SMIC

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti			
	Jusqu'à 17 ans	18/20 ans	21/25 ans	26/29 ans
1ère ANNEE	27%	43%	53%	100%
2ème ANNEE	39%	51%	61%	100%
3ème ANNEE	55%	67%	78%	100%

TAUX HORAIRE DU SMIC AU 1er JANVIER 2023 : **11,27 €**

BASE MENSUELLE DU SMIC AU 1er MAI 2022 A 151,67 HEURES :
1 709,28 €

SOIT :

% DU SMIC	Montant Horaire	Salaires minimaux mensuels	
		Base 169 H	Base 151,67 H
27%	3,04 €		461,51 €
39%	4,40 €		666,62 €
43%	4,85 €		734,99 €
51%	5,75 €		871,73 €
53%	5,97 €		905,92 €
61%	6,87 €		1 042,66 €

Les pourcentages fixés ci-dessus sont majorés à compter du 1er jour du mois qui suit la date anniversaire du jeune qui atteint ses 18, ses 21 ou ses 26 ans.

Le taux horaire du SMIC est sujet à modification au 1er janvier N+1.

2) CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les conditions :

- 16 à 25 ans sans conditions
- + de 25 ans : demandeurs d'emploi ou RSA, ASS, AAH ou CUI

18-20 ans	55 à 65 % du SMIC	881,71 € à 1042,02 €
21-26 ans	70 à 80 % du SMIC	1122,18 € à 1282,49 €
26-29 ans	100% du SMIC + Charges patronales	1603,12 € + charges patronales

3) AIDE REGION (AIF = aide individuelle de formation)

Les conditions :

- Se rapprocher de Pôle emploi pour les plus de 25 ans
- Se rapprocher de la mission locale pour les – de 25 ans
- Si non considéré comme MET promesse d'embauche à fournir + Dossier AIF

4) Compte CPF (compte personnel de formation)

Pour un autofinancement de la formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

5) Dispositif SESAME

Pour participer, vous devez avoir entre 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) et :

- Résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),
- Ou rencontrer des difficultés sociales
- Ou être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant
- Ou avoir une pratique sportive de haut niveau

<https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-la-formation/sesame/#:~:text=Le%20dispositif%20SESAME%20a%20pour,formation%2C%20suivi%20par%20un%20r%C3%A9f%C3%A9rent.>

6) Transition pro

Le Projet de Transition Professionnelle permet aux salariés de s'absenter de leur poste et de suivre une formation certifiante pour changer de métier ou de profession. Cette formation peut être réalisée sur ou en dehors du temps de travail.

<https://www.transitionspro-ara.fr/>

7) ANFH (association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier)

Si vous faites partie du milieu hospitalier et que vous voulez vous former dans un autre domaine :

<https://www.anfh.fr/l-anfh>

8) AGEFIPH (travailleurs handicapés)

Propose des aides et accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-dans-le-cadre-du-parcours-vers-lemploi>